

L'AIV DANS LE CADRE DE SA CONVENTION SAVU EST INTERVENU SUR UNE MISSION MENEES PAR LE GIPN.

Le 13 septembre 2012, l'AIV qui a, depuis 2004, signé une convention avec le parquet la police et la gendarmerie, a été sollicitée en fin de journée afin de participer au processus d'intervention du GIPN pour déloger une mère forcenée retranchée dans son appartement avec ses trois enfants, mineurs.

La mission du SAVU étant d'intervenir dans des situations graves nécessitant un soutien psychologique des personnes impliquées dans des situations infractionnelles, L'hôtel de police a solliciter le SAVU en prévention des séquelles traumatiques que pourrait engendrer l'intervention du GIPN sur les trois enfants mineurs.

Fidèle a sa mission et soucieuse de son efficacité l'AIV a envoyé sur place deux intervenants SAVU afin de parer, de la meilleure des façons, aux éventuels besoins psychologiques des trois enfants.

Après un briefing sur la personnalité des enfants auprès d'acteurs sociaux présents sur le site, notre équipe a anticipé au mieux la préparation de la prise en charge éventuelle des mineurs, afin de limiter les effets du comportement de la mère et de l'intervention, forcément impressionnante, sur des mineurs.

L'intervention s'est déroulé de la meilleure des façons. L'état des enfants a nécessité l'hospitalisation et notre équipe n'a donc pas eu a intervenir dans l'immédiateté.

Un fois encore, l'AIV a participé avec l'ensemble des acteurs à la mission publique de soutien aux personnes en danger. Modestement, dans son secteur d'action au service des victimes, nous avons répondu à l'appel des autorités.

